

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 25 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 18/06/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 18/06/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. DAUDIN Francis à M. GODREAU Bruno
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : Mme HERMENAULT Aurélie

2024/068 – Mairie et mairie annexe - Rénovation des façades - mission de maîtrise d'oeuvre

Mme le Maire indique que l'état des façades de la mairie et de la mairie annexe nécessite des travaux de rénovation partielle. Au vu de la proposition de M. Joël GASNIER, il s'agit du remplacement des menuiseries, persiennes et peinture (façades Nord et Sud) auxquels s'ajoutent des travaux de cloisonnement et porte intérieure avec peinture, dont l'estimation prévisionnelle s'élève à 31 000 € hors taxes. Par décision du Maire n° 2024-D048 en date du 7 juin 2024, l'entreprise Joël GASNIER a été retenue pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre de cette opération de rénovation, comprenant les éléments suivants :

- Esquisse du projet
 - Avant-projet de sommaire et détaillé
 - Dossier de déclaration préalable et autorisation de travaux
 - Dossier de consultation des entreprises et analyse des offres
 - Réalisation de la phase travaux et opération de réception pour remise du bâtiment clef en main
- La mission comprend également la coordination des études techniques.

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de rénovation d'une partie de la mairie et de la mairie annexe, comme décrits ci-dessus ;

Considérant que le projet de réhabilitation de la Mairie et de la Mairie annexe a été inscrit au budget primitif de la Commune de l'année 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'estimatif prévisionnel établi par M. Joël GASNIER pour les travaux de rénovation partielle des façades de la mairie et de la mairie annexe pour un montant de 31 000 € hors taxes, auquel s'ajoute les honoraires de maîtrise d'oeuvre de 4 030 € hors taxes ;
- d'autoriser Mme le Maire à lancer les consultations nécessaires pour le marché de travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/06/2024
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
Mme HERMENAULT Aurélie